

« Le schéma d'environnement industriel »
Communauté urbaine de Dunkerque

Président : Michel Delebarre

Primé : Bertrand Laborde, direction de la communication

Idée

Mener dans la transparence une politique prioritaire de développement industriel respectueuse des populations et de leur environnement.

Objectif

Par ce document les responsables politiques et économiques, ainsi que les administrations veulent montrer que développement économique, préservation et amélioration de l'environnement sont compatibles.

Démarche

Les travaux d'élaboration du schéma ont été menés pendant plus d'un an avec tous les partenaires institutionnels et économiques locaux . Le comité de pilotage comprend la Communauté Urbaine, le Port autonome et la Chambre de Commerce et d'Industrie ; il sera chargé de suivre l'évolution du schéma. L'Etat l'a également intégré au processus industriel local.

Contenu

Création de zones de vigilance dans un rayon de 800 m autour des zones urbaines : ces zones sont interdites aux industries comportant des technologies facteurs de risque.

Concentration du transport des matières dangereuses sur des accès routiers limités afin d'exclure la circulation et le stationnement des secteurs à habitat dense.

Cahiers des charges spécifiques pour la gestion de l'eau, de l'air, des déchets industriels,...

Cahiers des charges pour les aménageurs publics afin d'améliorer la qualité des espaces industriels.

Elaboration de principes paysagers pour l'ensemble de la région urbaine.

Moyens

Le financement de l'étude a été assuré par l'Etat, la Région, la Communauté Urbaine, le Port autonome, la CCI, la Caisse des Dépôts.

Bilan

Coordination et valorisation des actions des différents acteurs du développement industriel.

Commentaire du Jury

Unique en Europe.